

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1475

17 juillet 2007

SOMMAIRE

AI Sub Silver S.A.	70798	International Wine Tasting & Trading S.A.	70789
American Pacific International S.A.	70797	Kartell Group S.A.	70798
American Pacific S.A.	70797	Leeward Ventures Management S.A.	70792
Anticimex Reinsurance S.A.	70790	Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.	70754
Arles Invest Holding S.A.	70786	Moivre S.A.	70786
Beauty Cars S.à r.l.	70799	NetEconomy Luxembourg S.à r.l.	70793
Biosfar S.A.	70799	NetEconomy Luxembourg S.à r.l.	70792
Cameron International S.A.	70800	Nostrum S.A.	70764
Cofidom - Gestman S.à r.l.	70795	Novapharm Two S.A.	70799
Compagnie de Promotions Immobilières S.A.	70799	Ntel	70795
Compagnie de Promotions Immobilières S.A.	70798	Ntel	70796
Dryden Luxembourg S.A.	70793	Park Real Estate S.A.	70793
European Forest Resources (Sweden) S.à r.l.	70758	PM Food International SA	70797
Field Point BL II (Luxembourg) S.à r.l. ...	70787	RCS International Holding S.A.	70793
Finexeo S.A.	70785	Rebend Investments Lux S.à r.l.	70790
Garage Vigliotti S.à r.l.	70800	Rock Ridge RE 2	70787
G.B. Investment S.A.	70793	Spadlux S.A.	70800
Gestman S.A.	70796	The Jesters	70764
Grigio Holding S.A.	70797	Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg	70764
Gwenael SA	70789	Victoria Capital S.A.	70765
Horefi S.à r.l.	70790	Vigliotti & Misci S.à r.l.	70795
H.R. Participations S.A.	70796	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	70776
Hymeca Sàrl	70763	Yacht Spirit S.A.	70791
Interaviation Partners S.A.	70800		

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.125,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 108.846.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of January.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Office Center Gëlle Klack, 2nd Floor, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.846 (the «Company») and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1128 of 2 November 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 9 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 11 am with Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital from its current amount of seven hundred ten thousand Euro (EUR 710,000.-) up to an amount of seven hundred thirty-two thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 732,125.-) through the issuance of eight hundred eighty-five (885) new A Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Amendment of the first paragraph of article 7 (Share capital - Shares) of the Company's articles of incorporation.

3. Amendment of the definition of «Ratchet Share Capital» in Art. 1.1. of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of seven hundred ten thousand Euro (EUR 710,000.-) up to an amount of seven hundred thirty-two thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 732,125.-) through the issuance of eight hundred eighty-five (885) new A Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed and paid up by the subscribers through the contributions in kind (hereafter referred collectively as «the Contribution») as follows:

- five hundred seventy-five (575) A Ordinary Shares have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP., duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of fourteen thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 14,375.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of five thousand seven hundred fifty Euro (EUR 5,750.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of two million eight hundred fifty-five thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 2,855,256.-), (ii) a claim of an amount of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of three million one hundred eighty-eight thousand twenty-seven Euro (EUR 3,188,027.-), (iii) a claim of an amount of one thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,625.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated

21 November 2006 of a total amount of six hundred sixty-six thousand eight hundred fifty-five Euro (EUR 666,855.-) and (iv) a claim of an amount of seven hundred fifty Euro (EUR 750.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 27 November 2006 of a total amount of three hundred twenty-three thousand six hundred ninety-one Euro (EUR 323,691.-);

- ten (10) A Ordinary Shares have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP., duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of forty-five thousand one hundred thirty-four Euro (EUR 45,134.-) and (ii) a claim of an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of fifty thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 50,378.-);

- twenty-five (25) A Ordinary Shares have been subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of six hundred twenty-five Euro (EUR 625.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of one hundred twenty-six thousand three hundred thirty-five Euro (EUR 126,335.-), (ii) a claim of an amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of one hundred forty-one thousand twenty-seven Euro (EUR 141,027.-) and (iii) a claim of an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 21 November 2006 of a total amount of twenty-nine thousand five hundred sixty Euro (EUR 29,560.-);

- one hundred forty (140) A Ordinary Shares have been subscribed by LEGO HOLDINGS A/S, duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,375.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of six hundred eighty-six thousand four hundred eighty-five Euro (EUR 686,485.-), (ii) a claim of an amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of seven hundred sixty-seven thousand thirty-one Euro (EUR 767,031.-), (iii) a claim of an amount of three hundred seventy-five Euro (EUR 375.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 21 November 2006 of a total amount of one hundred sixty thousand three hundred thirty-six Euro (EUR 160,336.-) and (iv) a claim of an amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 27 November 2006 of a total amount of seventy-seven thousand nine hundred thirty-eight Euro (EUR 77,938.-);

- thirty-five (35) A Ordinary Shares have been subscribed by KIRKBI A/S, duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of eight hundred seventy-five Euro (EUR 875.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of three hundred seventy-five Euro (EUR 375.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of six hundred eighty-five thousand four hundred eighty-five Euro (EUR 685,485.-), (ii) a claim of an amount of three hundred seventy-five Euro (EUR 375.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of seven hundred sixty-five thousand nine hundred six Euro (EUR 765,906.-) and (iii) a claim of an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 21 November 2006 of a total amount of one hundred sixty thousand eighty-six Euro (EUR 160,086.-);

- one hundred (100) A Ordinary Shares have been subscribed by KIRKBI AG, duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, pre-named, for a total subscription price of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) which has been fully paid up through a contribution in kind consisting in (i) a claim of an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-), (ii) a claim of an amount of one thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 8 November 2006 of a total amount of one thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 1,125.-), (iii) a claim of an amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 21 November 2006 of a total amount of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) and (iv) a claim of an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) held by it against the Company pursuant to a shareholder loan dated 27 November 2006 of a total amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-).

The proof of the existence and of the value of the total Contribution have been produced to the undersigned notary.

The total Contribution of twenty-two thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 22,125.-) is as of now at the disposal of the Company and is entirely allocated to the share capital of the Company.

The meeting resolves to authorize any lawyer of ARENDT & MEDEMACH, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Second Resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 7 (Share capital - Shares) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

« **Art. 7.** The Company's share capital is set at seven hundred thirty-two thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 732,125.-) represented by twenty-seven thousand forty-five (27,045) A Ordinary Shares and two thousand two hundred forty (2,240) B Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third Resolution

The meeting resolves to amend the definition of «Ratchet Share Capital» in article 1.1. of the articles of incorporation, so as to read as follow:

«Ratchet Share Capital» means twenty-seven thousand and forty-five (27,045) A Ordinary Shares and two thousand two hundred forty (2,240) B Ordinary Shares and any shares in the Company issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification of those shares and any shares in the Company representing or deriving from those shares as a result of any increase in or reorganisation or variation of the capital of the Company.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at two thousand two hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Office Center Gëlle Klack, 2^{ème} étage, 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.846 (la «Société»), constituée par acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128, du 2 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 9 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Hoffmann, salariée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-) à un montant de sept cent trente-deux mille cent vingt-cinq euros (732.125) par l'émission de huit cent quatre-vingt-cinq (885) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification du premier paragraphe de l'Article 7 (Capital social-Parts Sociales - Parts sociales) des statuts de la Société.

3. Modification de la définition de «Capital-parts sociales à cliquet» à l'Article 1.1. des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-) à un montant de sept cent trente-deux mille cent vingt-cinq euros (732.125) par l'émission de huit cent quatre-vingt-cinq (885) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées par les souscripteurs par les apports en nature suivants (ci-après désignés ensemble, l'«Apport») comme suit:

- cinq cent soixante-quinze (575) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., dûment représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription total de quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 14.375,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 5.750,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de deux millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-six euros (EUR 2.855.256,-), (ii) une créance d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de trois millions cent quatre-vingt-huit mille vingt-sept euros (EUR 3.188.027,-), (iii) une créance d'un montant de mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.625,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 21 novembre 2006 d'un montant de six cent soixante-six mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 666.855,-) et (iv) une créance d'un montant de sept cent cinquante euros (EUR 750,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 27 novembre 2006 d'un montant total de trois cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 323.691,-);

- dix (10) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., dûment représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription total de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre d'un montant total de quarante-cinq mille cent trente-quatre euros (EUR 45.134,-) et (ii) une créance d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de cinquante mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 50.378,-);

- vingt-cinq (25) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., dûment représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de cent vingt-six mille trois cent trente-cinq euros (EUR 126.335,-), (ii) une créance d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de cent quarante et un mille vingt-sept euros (EUR 141.027,-) et (iii) une créance d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 21 novembre 2006 d'un montant total de vingt-neuf mille cinq cent soixante euros (EUR 29.560,-);

- cent quarante (140) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par LEGO HOLDINGS A/S, dûment représenté par Mlle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.375,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de six cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 686.485,-), (ii) une créance d'un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de sept cent soixante-sept mille trente et un euros (EUR 767.031,-), (iii) une créance d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 21 novembre 2006 d'un montant total de cent soixante mille trois cent trente-six euros (EUR 160.336,-) et (iv) une créance d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date 27 novembre 2006 d'un montant total de soixante-dix-sept mille neuf cent trente-huit euros (EUR 77.938,-);

- trente-cinq (35) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par KIRKBI A/S, dûment représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription total de huit cent soixante-quinze euros (EUR 875,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 685.485,-), (ii) une créance d'un montant de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de sept cent soixante-cinq mille neuf cent six euros (EUR 765.906,-) et (iii) une créance d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 21 novembre 2006 d'un montant total de cent soixante mille quatre-vingt-six euros (EUR 160.086,-);

- cent (100) Parts Sociales Ordinaires A ont été souscrites par KIRKBI AG, dûment représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, susmentionnée, pour un prix de souscription total de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) entièrement libérés par un apport en nature consistant en (i) une créance d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de mille euros (EUR 1.000), (ii) une créance d'un montant de mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 8 novembre 2006 d'un montant total de mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125,-), (iii) une créance d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 21 novembre 2006 d'un montant total de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) et (iv) une créance d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) détenue par lui contre la Société conformément à un prêt d'associé en date du 27 novembre 2006 d'un montant total de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport total a été produite au notaire soussigné.

L'Apport total de vingt-deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 22.125,-) est désormais à la disposition de la Société et est entièrement affecté au capital social de la Société.

L'assemblée décide d'autoriser chaque avocat ou juriste de ARENDT & MEDERNACH, agissant individuellement, à modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 (Capital social-Parts Sociales - Parts sociales) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente-deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 732.125,-) représentés par vingt-sept mille quarante-cinq (27.045) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille deux cent quarante (2.240) Parts Sociales Ordinaires B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la définition de «Capital-parts sociales à cliquet» dans l'article 1.1 des statuts qui aura la teneur suivante:

««Capital-parts sociales à cliquet» désigne vingt-sept mille quarante-cinq (27.045) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille deux cent quarante (2.240) Parts Sociales Ordinaires B, et toutes les Parts Sociales de la Société émis en échange de ces Parts Sociales ou via la conversion ou la reclassification de ces Parts Sociales, ainsi que toutes Parts Sociales de la Société représentant ou résultant de ces Parts Sociales à la suite d'une quelconque augmentation, réorganisation ou variation du capital de la Société.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. Beauvoir-Planson, A. Hoffmann, N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157s, fol. 41, case 7. — Reçu 221,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066119/242/278.

(070069832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

European Forest Resources (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.423.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN FOREST RESOURCES HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given in London, on April 27, 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of EUROPEAN FOREST RESOURCES (SWEDEN) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least two Class A Managers together with one Class B Manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the first of January, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by EUROPEAN FOREST HOLDINGS S.à r.l., as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

- Mr Robert Louis-Dreyfus, chairman, born in Paris (France), on 14 June 1946, residing at Ortstrasse 4, 7270 Davos-Platz, Switzerland;
- Mr Roderick Lawrence Caperton, director, born in Louisville, Kentucky (USA), on 25 March 1960, residing at Flat 6, 156 Sloan Square, London, SW1X9AD, United Kingdom; and
- Mr Bernard Paul Antoine Laferriere, director, born in Saint-Mande (France), on 7 January 1951, residing at 16 Villa Meyer, 75016 Paris, France.

3. The following person is appointed as Class B Manager for an unlimited period of time:

- DOMELS S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B number 104.715.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN FOREST RESOURCES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et régie selon le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois,

dûment représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 27 avril 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EUROPEAN FOREST RESOURCES (SWEDEN) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins deux Gérants de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par EUROPEAN FOREST RESOURCES HOLDINGS S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Louis-Dreyfus, président, né à Paris (France), le 14 juin 1946, résidant à Ortstrasse 4, 7270 Davos-Platz, Suisse;

- Monsieur Roderick Lawrence Caperton, directeur, né à Louisville, Kentucky (USA), le 25 mars 1960, résidant au Flat 6, 156 Sloan Square, London, SW1X9AD, Royaume-Uni; et

- Monsieur Bernard Paul Antoine Laferrriere, directeur, né à Saint-Mande (France), le 7 janvier 1951, résidant au 16 Villa Meyer, 75016 Paris, France.

3. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:

- DOMELS S.à r.l., une société en responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.715.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. Genot, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8155. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068517/242/262.

(070072975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Hymeca Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 10.276.

Il résulte d'une missive reçue au siège de la société, 7, rue Michel Rodange à L-3550 Dudelange, que l'adresse du siège social a été dénoncée le 22 mai 2007 avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2007067261/603/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

The Jesters, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5960 Itzig, 24, rue de l'Horizon.
R.C.S. Luxembourg F 3.745.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 février 2007

D'un commun accord, les membres de l'association sans but lucratif THE JESTERS, avec siège social à L-5960 Itzig, 24, rue de l'Horizon, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont constaté:

- que tout le passif a été préalablement acquitté,
- que l'association ne dispose pas d'actif,
- que de ce fait l'association se trouve dans l'impossibilité de remettre, conformément à la section «G» de ses statuts, d'éventuels biens à une œuvre de bienfaisance, et
- que l'association est à considérer comme liquidée et dissoute.

Pour avis sincère et conforme

Pour l'association

C. Dostert

Référence de publication: 2007067262/231/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 8.310.

Dans le cadre des personnes mentionnées comme représentants permanents de la succursale, la liste des personnes est modifiée comme suit:

- Ajout des personnes suivantes:
 - * M. Francis Guerra, Membre de la Direction
 - * M. Alberto Valori, Membre de la Direction
- Suppression des noms des personnes suivantes:
 - * M. Pierfranco de Vita
 - * M. André Labranche

Dans le cadre des personnes ayant le pouvoir d'engager la société, la liste des personnes est modifiée comme suit:

- Confirmation de la suppression du nom de la personne suivante (publiée au mémorial le 1^{er} août 2006 sous le nom de M. Pierre Rühli):

- * M. Edwin Rühli, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE SUCCURSALE LUXEMBOURG

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007067263/1670/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Nostrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.206.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / D. Murari

Référence de publication: 2007067264/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Victoria Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.376.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the second of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A., having its registered office at 25 C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg; represented by Camille Valentin, Lawyer, with professional address in 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, or any other lawyer working at LOYENS WINANDY by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 30, 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (*société anonyme*) under the name VICTORIA CAPITAL S.A. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, the board of directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director, or as the case may be, the board of directors. Where the sole director or the board of directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and

more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any operations and transactions, which directly or indirectly further the corporate interests and are not in violation of the corporate purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The sole director, or as the case may be, the board of directors shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two millions euros (EUR 2,000,000.-) by the creation and issuance of one million nine hundred and sixteen nine thousand (1,969,000) shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) see(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the register of shares every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder upon request.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shares, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding valid powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 The Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However,

to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the sole director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The sole director or, as the case may be, the board of directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors must appoint a chairman amongst its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the general meetings of the shareholders.

9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda. The written notice may be waived by consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear, and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a sole director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the sole director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, negligence or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen day intervals at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The sole director or, as the case may be, the board of directors shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor (s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director or the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the sole director or the board of directors.

16.4 The sole director, or as the case may be, the board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand (EUR 31,000.-) Euro.

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:

- Mrs Séverine Canova, lawyer, born on July 16, 1975 in Creutzwald, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Mr Doeke van der Molen, company director, born on March 1, 1969, in Hengelo, (Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Mrs Candida Gillespie, lawyer, born on August 23, 1971, in Sao Paulo, (Brazil), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. ERNST & YOUNG S.A. is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A. représentée par Camille Valentin, Avocate, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, ou tout autre avocat travaillant à LOYENS WINANDY, en vertu d'une procuration donnée à l'Etude à Luxembourg, le 30 avril 2007;

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination VICTORIA CAPITAL S.A (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de un million neuf cent soixante neuf mille (1.969.000) actions;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée

générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées Générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle

que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera (ont) élu (s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Sur ces faits, VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros.

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- Mme Séverine Canova, né le 16 juillet 1975 à Creutzwald, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- M. Doeke van der Molen, directeur de société, né le 23 août 1969 à Hengelo, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Mme Candida Gillespie, avocate, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, (Brésil), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. ERNST & YOUNG S.A. est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au L-2449 Luxembourg, 25 C, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Valentin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/1008. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007067891/5770/637.

(070072279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.511.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a Delaware Limited Partnership, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4247867,

here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a Delaware Limited Partnership, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3889819,

here represented by M^e Laura Rossi, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (1.- €) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million euro (40,000,000.- €) represented by forty million (40,000,000) shares having a par value of one euro (1.- €) each, divided into:

- 1) two million (2,000,000) Class A shares;
- 2) two million (2,000,000) Class B shares;
- 3) two million (2,000,000) Class C shares;
- 4) two million (2,000,000) Class D shares;
- 5) two million (2,000,000) Class E shares;
- 6) two million (2,000,000) Class F shares;
- 7) two million (2,000,000) Class G shares;
- 8) two million (2,000,000) Class H shares;
- 9) two million (2,000,000) Class I shares;
- 10) two million (2,000,000) Class J shares;
- 11) two million (2,000,000) Class K shares;
- 12) two million (2,000,000) Class L shares;
- 13) two million (2,000,000) Class M shares;
- 14) two million (2,000,000) Class N shares;
- 15) two million (2,000,000) Class O shares;
- 16) two million (2,000,000) Class P shares;
- 17) two million (2,000,000) Class Q shares;
- 18) two million (2,000,000) Class R shares;
- 19) two million (2,000,000) Class S shares;
- 20) two million (2,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies as amended.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a share-holder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

The Board of Managers of the Company shall decide whether the redeemed shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Managers shall take the necessary steps (i) to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease and (ii) generally to perfect the cancellation of the redeemed shares, including to request any Luxembourg notary to document the capital decrease in a notarial deed; each shareholder undertakes to give its consent and to issue any documents as requested, to ensure due perfection of the cancellation for the redeemed shares. In case any redeemed shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of the liquidation proceeds.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (10,000.- €).

For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (10,000.- €), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from January 1 to December 31 of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

The balance of the net profits will be allocated to each class of shares pro rata to the profits generated in each of the above listed classes of shares.

As between shareholders, in each respective class of shares, the amount of net profits to this class may be distributed to the shareholders pro rata to their shareholding in the relevant class of shares.

To the extent that a loss attributable to one or more classes of shares (the «Generating Classes») has reduced the distributions which would have been made to other classes (the «Affected Classes») had there be no such loss, there

shall be a claw-back in favor of all the Affected Classes. Under this claw-back the Affected Classes will be entitled to receive an allocation of profits subsequently arising in the Generating Classes up to and until the Affected Classes will have received allocations which they would have received if the prior distributions had not been affected by losses in the Generating Classes.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws. Transitory disposition

The first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prenamed, five thousand eight hundred and eleven shares	5,811
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed, six thousand six hundred and eighty-nine shares	6,689
Total: twelve thousand and five hundred shares	12,500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders unanimously took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam (The Netherlands), on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (The Netherlands);

2. Mr Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley (United Kingdom), on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London (United Kingdom);

3. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede (The Netherlands), on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam (The Netherlands).

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4247867,

ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un Limited Partnership du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3889819,

ici représenté par M^e Laura Rossi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000,- €) représenté par quarante millions (40.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune, divisé en:

- 1) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A;
- 2) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B;
- 3) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C;
- 4) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D;
- 5) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe E;
- 6) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe F;
- 7) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe G;
- 8) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe H;
- 9) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe I;
- 10) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe J;
- 11) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe K;
- 12) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe L;
- 13) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe M;
- 14) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe N;
- 15) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe O;

- 16) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe P;
- 17) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe Q;
- 18) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe R;
- 19) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe S;
- 20) deux millions (2.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chacune des classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance de la Société décidera si les parts sociales rachetées seront annulées ou non; dans le cas d'annulation, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires (i) pour modifier les statuts de la Société afin de refléter ladite réduction de capital et (ii) plus généralement, pour rendre effective l'annulation des parts sociales rachetées, y compris de charger un notaire luxembourgeois de documenter la réduction de capital par un acte notarié; chaque associé s'engage à donner son accord et à signer tous documents requis aux fins d'assurer l'annulation effective des parts sociales rachetées. Si les parts sociales rachetées continuent à exister dans le portefeuille de la Société, elles n'auront pas de droit de vote ni aucun droit de participer aux distributions de dividendes ou de produits de liquidation.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société, empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance, peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou tout gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- €).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Le solde du bénéfice net est attribué à chaque classe de parts sociales au pro rata des bénéfices produits dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant.

Entre associés, dans chacune des classes de parts sociales existantes, le bénéfice net revenant à chaque classe sera distribué au pro rata des parts sociales que chacun détient dans la classe de parts sociales concernée.

Dans la mesure où une perte, attribuable à une ou plusieurs classes de parts sociales (les «Classes Sources»), a diminué les distributions qui auraient été faites aux autres classes (les «Classes Affectées») en l'absence de perte, il y aura un claw-back en faveur de toutes les Classes Affectées. En vertu de ce claw-back, les Classes Affectées seront autorisées à recevoir une part de profits survenant par la suite dans les Classes Sources à concurrence de et jusqu'à ce que les Classes Affectées auront perçu les parts de profits qu'ils auraient reçu si les distributions précédentes n'avaient pas été affectées par les pertes dans les Classes Sources.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

(1) WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prénommée, cinq mille huit cent onze parts sociales	5.811
(2) WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prénommée, six mille six cent quatre-vingt-neuf	6.689
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Monsieur Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam (Pays-Bas), le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (Pays-Bas);

2. Monsieur Paul Obey, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley (Grande-Bretagne), le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB (Grande-Bretagne);

3. Monsieur Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede (Pays-Bas), le 28 août 1972, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1161, NL-1077 XX Amsterdam (Pays-Bas).

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, Relation: LAC/2007/7799. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007068861/202/468.

(070074803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Finexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Pelle, employé privé, domicilié au 4, rue Aristide Briand, 9550 Andilly, France agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en tant que représentant de Monsieur Xavier Le Sourné, maître en droit, demeurant à Luxembourg, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de FINEXEO S.A (la «Société»), avec siège social au 11, avenue de la Liberté - ESPACE M&A ENTREPRISES - L-1931 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1928 du 13 octobre 2006 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2355 du 18 décembre 2006, en vertu des résolutions circulaires des administrateurs datées du 11 avril 2007 lesquelles résolutions après avoir été signées ne varient par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 5, deuxième paragraphe, des statuts de la Société (les «Statuts»), à augmenter le capital émis jusqu'à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) par action avec, lorsque le conseil d'administration le juge approprié, une prime d'émission.

II. Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société tels que décrits sous le point I ci-dessus, le conseil d'administration a émis, suivant les résolutions circulaires susvisées mille six cent vingt-cinq (1.625) actions ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, en faveur des actionnaires listés ci-dessous (les «Actionnaires») libérées contre paiement en espèces d'un montant total de cinq mille deux cent douze Euros cinquante cents (€ 5.212,50) ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit mille cinq cents Euros (€ 28.500,-).

Preuve de l'apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs à cette augmentation de capital sont les suivants:

Actionnaires	Capital souscrit €	Nombre d'Actions	Capital versé et prime d'émission
Emmanuel Carjat	7.000,-	700	1.750,- € (sans prime d'émission)
Emmanuel Pelle	7.000,-	700	1.750,- € (sans prime d'émission)
Thomas Lanaute	850,-	85	212,50 € (sans prime d'émission)
Daniel Abitbol	1.500,-	150	1.500,- € (prime d'émission de 28.500,- €)
	16.635,-	1.635	33.712,50 € (avec prime d'émission)

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Messieurs Sébastien Faizand, Sébastien Steinmetz et Nicolas Cheronet, actionnaires de la société, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

III. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante et un mille cinq cent cinquante Euros (EUR 51.550,-) représenté par cinq mille cent cinquante-cinq (5.155) actions d'une valeur nominale de (EUR 10) par action.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Pellé, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation: LAC / 2007 /9854. — Reçu 337,13 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 7 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007067733/202/60.

(070072291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Arles Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007067833/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Moivre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOIVRE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067834/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06922. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée,
(anc. Field Point BL II (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.664.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.324 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.664, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 June 2006 number 1268, page 60854.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l. to ROCK RIDGE RE 2.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 2.»

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the structure and the binding authority of the board of managers with (i) the introduction of two classes of managers (i.e. managers A and managers B) and (ii) the requirement of the joint signature of a manager of each class for the company to be bound.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the company so as to read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Fifth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to assign as follows the current managers to a class of managers:

- Mr James L. Varley became a manager A;
- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt became a manager A;
- Mr Thijs van Ingen became a manager B; and
- Mr Luuk Jacobs became a manager B.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 2,000.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 115664, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx am 25. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 30. Juni 2006, Nummer 1268, Seite 60854.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l. in ROCK RIDGE RE 2 zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 2.»

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Struktur sowie die Vertretungsmacht vom Gesellschaftsrat zu ändern durch (i) die Einführung von zwei Klassen von Gesellschaftsführern (Gesellschaftsführer A und Gesellschaftsführer B) und (ii) die Voraussetzung der Gesamtvertretung der Gesellschaft durch jeweils einen Geschäftsführer jeder Klasse.

Vierter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 12 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrrat verwaltet, der aus mindestens einem Geschäftsführer A und mindestens einem Geschäftsführer B besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer A und einem Geschäftsführer B verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.»

Fünfter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, die Funktionen der Geschäftsführer wie folgt zu verteilen:

- Herr James L. Varley wird ein Geschäftsführer A;
- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt wird ein Geschäftsführer A;
- Herr Thijs van Ingen wird ein Geschäftsführer B; und
- Herr Luuk Jacobs wird ein Geschäftsführer B.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 2.000,- Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5634. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 11. Mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007068015/211/127.

(070073122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Gwenael SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.822.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWENAEL S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067835/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06920. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

International Wine Tasting & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067836/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06918. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Rebend Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.664.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales signée le 8 mai 2007 entre DIRECT CAPITAL INVESTMENTS, LTD. et LBREP III DIRECT Sàrl que (7.229) sept mille deux cent vingt-neuf parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune ont été transférées à LBREP III DIRECT Sàrl.

Dès lors, depuis le 8 mai 2007, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- DIRECT CAPITAL INVESTMENTS, LTD. une société à responsabilité limitée enregistrée au registre du commerce et des sociétés Israélien, sous le numéro 52-003386-1 ayant son siège social au Museum Tower, 4 Berkowitz St., Tel-Aviv 64238 à Israël, détient deux mille sept cent soixante et onze (2.771) parts sociales de la société et;

- LBREP III DIRECT Sàrl une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistré section B sous le numéro B 127.929, détient sept mille deux cent vingt-neuf (7.229) parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068058/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Horefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.469.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOREFI S.à r.l., Société à Responsabilité Limité

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007067837/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06914. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007067936/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02635. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Yacht Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.653.

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de YACHT SPIRIT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119.653,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 août 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 novembre 2006, sous le numéro 2107 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dòra Szabò, expert-comptable, demeurant professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Geoffroy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décision de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de la deuxième phrase au sixième alinéa ayant la teneur suivante: «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

2.- Décision de modifier le régime d'engagement de la Société vis-à-vis des tiers, de sorte que la Société soit désormais engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ce qui induit une modification du dernier alinéa de l'article six (6) des statuts.

3.- Décision de retarder la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'une heure, de sorte qu'elle soit tenue à l'avenir le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au lieu de 10.00 heures et modification afférente de l'article neuf (6) premier alinéa des statuts de la Société.

4.- Décision de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société par la suppression pure et simple des mots «..... et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société.....».

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de la deuxième phrase au sixième alinéa dudit article ayant la teneur suivante:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier une seconde fois l'article six (6) des statuts de la Société concernant son régime d'engagement vis-à-vis des tiers, de sorte que la Société soit désormais engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Le dernier alinéa de l'article six (6) des statuts se trouve modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:
«La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de retarder la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'une heure, de sorte qu'elle soit tenue à l'avenir le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au lieu de 10.00 heures.

Suite à cela, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf (9) des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 9. premier alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société en supprimant purement et simplement les mots «..... et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société.....».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Szabò, B. Klapp, C. Geoffroy, J. -J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007. Relation: EAC/2007/2561. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2007.

J. -J. Wagner.

Référence de publication: 2007068881/239/80.

(070074752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Leeward Ventures Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 110.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067937/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01548. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

NetEconomy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 975.300,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 109.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067940/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01281. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

NetEconomy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 975.300,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 109.271.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067941/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01282. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

G.B. Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 730.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 89.761.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Achille Severgnini est désormais 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068053/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02428. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070072470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Dryden Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.972.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067948/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01632. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**RCS International Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Park Real Estate S.A.)**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 71.599.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARK REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.599, constituée sous la dénomination EUROPEAN REAL ESTATE PROJECT S.A., en abrégé E.R.E.P. S.A., suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 27 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 25 novembre 1999, et dont la dénomination a été changée en PARK REAL ESTATE S.A. et les statuts modifiés une dernière fois suivant acte reçu par Maître

Robert Schuman, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 421 du 14 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Heinsch (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Christina Schmit, employée privée, demeurant à Roodt/Syre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur René Cillien, commissaire aux comptes, demeurant à Flaxweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société de PARK REAL ESTATE S.A. en RCS INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts.

2.- Elargissement de l'objet social de la société à toutes activités et participations dans le domaine des aides humanitaires et des œuvres de bienfaisance et modification de l'article 2 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en RCS INTERNATIONAL HOLDING S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts comme suit:

« **Art. 1er. (alinéa premier).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RCS INTERNATIONAL HOLDING S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société à toutes activités et participations dans le domaine des aides humanitaires et des œuvres de bienfaisance et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa premier).** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations ainsi que toutes activités et participations dans le domaine des aides humanitaires et des œuvres de bienfaisance»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- €).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schenk, C. Schmit, R. Cillien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007. Relation: LAC/2007/8293. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007068875/202/67.

(070075025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Vigliotti & Misci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068596/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01997. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Cofidom - Gestman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 75.667.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067950/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01631. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Ntel, Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 64.548.

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007

L'an 2007, le vingt-sept avril, à 19 heures, au siège social, 20, route de Thionville, L-6791 Grevenmacher, les actionnaires de la société NTEL S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de l'administrateur-délégué.

Les actionnaires ayant été convoqués par voie de presse conformément à la législation en vigueur, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

- Madame Michèle Liardet, préside l'Assemblée,
- Monsieur Paul Richon, est désigné comme secrétaire,
- Monsieur Thierry Richon, est appelé pour remplir les fonctions de scrutateur.

Madame Michèle Liardet en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Elle constate que compte tenu du quorum de présence, il sera procédé à la convocation d'une seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui sera amenée à se prononcer sur le même ordre du jour aux fins de validation légale.

Ordre du jour:

- 1- Décision sur poursuite de l'activité.
- 2- Questions diverses.

Décisions

Le bilan 2006 est approuvé.

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'Administrateur-Délégué donnée ce jour avec effet au 1^{er} juin 2007.
Ces résolutions sont approuvées par l'Assemblée Générale.

2. Deuxième résolution

Questions diverses: Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19.40 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 3 exemplaires lequel après lecture a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait conforme
M. Liardet / P. Richon / T. Richon
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007068059/5117/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02944. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Gestman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 37.378.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067949/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01630. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

H.R. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.639.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067952/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02151. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Ntel, Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 64.548.

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2007

L'an 2007, le premier juin, à 19 heures, au siège social, 20, route de Thionville, L-6791 Grevenmacher, les actionnaires de la société NTEL S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de l'administrateur-délégué.

Compte tenu du quorum présent lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007, le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée par voie de presse conformément à la législation en vigueur, afin de délibérer sur le même ordre du jour, au fin de validation légale: l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le bureau suivant a été constitué:

Président:

Madame Michèle Liardet,

Secrétaire:

Monsieur Thierry Richon,

Scrutateur:

Maître David Yurtman.

Ordre du jour:

- 1- Décision sur poursuite de l'activité.
- 2- Questions diverses.

70797

Décisions

le bilan 2006 est approuvé.

L'Assemblée Générale confirme l'acceptation de la démission de l'administrateur-délégué remise lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 avril 2007, avec effet à compter du 1^{er} juin 2007.

Ces résolutions sont approuvées par l'Assemblée Générale à l'unanimité des voix présentes.

2. Deuxième résolution

Questions diverses:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19.25 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 3 exemplaires lequel après lecture a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait conforme

M. Liardet / T. Richon / D. Yurtman

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007068063/5117/39.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02948. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

PM Food International SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.820.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Achille Severgnini est désormais 18, avenue de la Porte Neuve, L- 2227 Luxembourg.

Luxembourg le 25 mai 2007.

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068056/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**American Pacific S.A., Société Anonyme,
(anc. American Pacific International S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068070/231/15.

(070072746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Grigio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.403.

Les actionnaires de GRIGIO HOLDING SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 mai 2007 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Daan Martin, demeurant à Schelpheuveelstraat 86, B-2910 Essen, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a élu Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant au 18, rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administratrice pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRIGIO HOLDING SA

Signatures

Référence de publication: 2007068109/763/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Kartell Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.612.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Achille Severgnini est désormais 18, avenue de la Porte Neuve, L- 2227 Luxembourg.

Luxembourg le 25 mai 2007.

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068052/1142/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Compagnie de Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 82.948.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007067968/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02211. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 23 mai 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT S.à.r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007068121/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Compagnie de Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 82.948.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007067966/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02208. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Biosfar S.A., Société Anonyme,

(anc. Novapharm Two S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068071/231/15.

(070072950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Beauty Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUTY CARS SARL

Signature

Référence de publication: 2007068354/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02637. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068069/231/14.

(070073234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Garage Vigliotti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068415/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01985. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Spadlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 77.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068435/2752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02158. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007068074/231/14.

(070072733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.
